

ENERGY AUTO ECOLE
62 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
93110 ROSNY SOUS BOIS
Tél : 01 45 28 64 35
Email : energyautomotoecole@orange.fr
Numéro de Siret : 411 518 624 000 43
Numéro d'activité : 11 93 07 57 993
Numéro TVA intra : FR 24 41 15 18 624
APE/NAF : 8553Z
N° Agrément : E 06 093 1114 0

LES ENJEUX DE LA FORMATION

Notre établissement d'apprentissage propose une formation de qualité, car au-delà du plaisir qu'apporte la conduite d'un véhicule à moteur, la conduite permet surtout quel que soit le profil du candidat d'acquérir une autonomie.

L'automobile est devenue un outil social indispensable. En effet, la mobilité est indispensable quel que soit son moteur. Que ce soit pour la pratique d'activités loisirs tel que le sport, pour le travail, les études ou pour des raisons familiales, l'utilisation d'un véhicule est devenue indispensable. Ainsi le partage de la chaussée nous concerne tous.

Rouler en sécurité est donc nécessaire pour tous. Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route.

Les accidents de la route ne sont en aucun cas la conséquence de la fatalité, la chance ou la malchance. Ainsi afin de permettre à nos jeunes conducteurs de se déplacer avec un risque plus faible un nouveau programme de formation a été mis en place.

Ainsi ce nouveau programme REMC a pour objectif général d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

Ainsi les formateurs enseignants diplômés ont pour rôle d'accompagner l'apprenant dans cette démarche éducative donc pédagogique.

Il existe 8 enjeux majeurs :

- 1 • L'accidentalité liée à l'usage de deux-roues motorisés.
- 2 • La sécurité des usagers vulnérables que sont les piétons et deux-roues.
- 3 • La lutte contre l'usage de substances psychoactives (stupéfiants, alcool) associé à la mobilité.
- 4 • La poursuite de la baisse des vitesses moyennes enregistrées.
- 5 • La mobilité durable et citoyenne.
- 6 • Le risque routier professionnel.
- 7 • Le vieillissement de la population.
- 8 • Les limites liés aux conducteurs.

Evaluation préalable.

En préalable à la formation, une évaluation de niveau sera effectuée par le biais d'exercices interactifs sur ordinateur.

Les aptitudes cognitives évaluées sont :

- 1 • Les capacités et connaissances sensori-motrice.
- 2 • Les capacités de compréhension et de traitement.
- 3 • Les aspects émotionnels.
- 4 • Les facteurs de volonté.
- 5 • La capacité de perception, d'analyse et de décision.
- 6 • La capacité d'attention et de mémoire de travail.

Suite à ces exercices, un volume d'heures prévisionnelles sera déterminé.

(Voir détail)

Le Programme de formation.

Au travers de ce programme, le candidat comprendra les règles du code de la route mais aussi l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront les candidats à atteindre les compétences définies et à personnaliser sa progression.

L'ÉPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE (LE CODE DE LA ROUTE)

Pour passer l'épreuve du code, il faut avoir au moins 17 ans si vous suivez la formation traditionnelle, ou 15 ans si vous suivez l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC).

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.

Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation.

Votre code est valable pendant 5 ans et/ou pour 5 présentations à l'épreuve pratique.

L'ÉPREUVE PRATIQUE

Pour se présenter à l'épreuve pratique il faut avoir au moins 18 ans ou 17 ans et demi si vous suivez l'AAC ; il faut avoir réussi l'examen du code.

Cette épreuve dure environ 32 minutes. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et /ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire en vous guidant de manière autonome, pendant environ cinq minutes ;
- réaliser deux manœuvres différentes, un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux jeunes conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, vous est envoyé par courrier ou téléchargeable.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum.

En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.